

Bréhat

Bulletin d'information municipale de Bréhat

infos

N°77 Août 2019

Sommaire

Editorial

Rétrospective et raison d'être

Commune

Elections européennes
Départ en retraite de Maria
Caro, secrétaire générale

Ecole

Départ de Pascal Giananttoni,
directeur

Pompiers

Pascal Guezou promu
lieutenant

Travaux

Autour du cimetière
Petit Guerzido

Vie des îles

Festival Les insulaires à l'île de
Batz

Rétrospective

Vie quotidienne

Circulation

Environnement

Collecte sélective des déchets

Les oiseaux de l'archipel bréhatin

Rougegorge familier

Information

Site internet de la commune
Diffusion de Bréhat Infos

Numéros utiles

Etat-civil

Programme cinéma

RETROSPECTIVE ET RAISON D'ETRE

Plusieurs pages de ce Bréhat Infos sont consacrées à une rétrospective de ce qui a été réalisé depuis le début de ce mandat municipal en 2014.



Bréhat Infos cherche à informer de la vie et des réalisations municipales tout au long de ses différents numéros mais cette information est par nature partielle et imparfaite car il ne peut être rendu compte de tout.

La rétrospective est, elle aussi, partielle et imparfaite.

Il est relativement aisé de récapituler les réalisations qui sont issues de projets votés par le conseil municipal avec souvent une dépense budgétaire à la clé. Ces réalisations ou ces décisions peuvent prendre une forme matérielle et visible (assainissement, bâtiments...) ou immatérielle et invisible (études, subventions accordées, contrats, tarifs...). Il est moins facile de lister les décisions qui concernent souvent la vie quotidienne et qui prennent diverses formes (heures d'ouverture ou de disponibilité d'un service...).

Certains projets sont achevés (routes...), d'autres, même s'ils ont consommé énormément de temps, sont toujours en cours (traitement des ordures ménagères...) et seront achevés avant la fin du mandat (plan local d'urbanisme...) ou probablement pas (construction de logements sociaux...).

Ce n'est pas une nouveauté, le temps des projets ne coïncide pas forcément avec celui du mandat municipal. Il est normal que des projets initiés avant le présent mandat y trouvent leur achèvement et qu'à l'inverse, il faille attendre les années futures pour récolter les fruits du travail actuel. La commune reste quand les conseils municipaux, eux, ne font que passer.

Une rétrospective n'est pas un bilan comptable du temps passé sur chacun des sujets. Nous avons consacré beaucoup de temps aux sujets du quotidien, ceux qui peuvent intéresser chacun d'entre nous. Je trouve cela très bien.

Nous avons également passé beaucoup de temps sur des sujets qui n'avaient pas le même intérêt.

Vous avez pu le constater, la vie municipale n'est pas toujours un long fleuve tranquille, probablement moins à Bréhat qu'ailleurs.

Les opinions sont respectables, les intérêts sont respectables.

La raison d'être du conseil municipal est le service de la commune et de ses habitants. La raison d'être du conseil municipal est de travailler avec le souci constant de l'intérêt général, à court, à moyen et à long terme. La raison d'être du conseil municipal est aussi de tout faire pour maintenir l'harmonie au sein de la communauté bréhatine dont on sait qu'elle est diverse. Cette harmonie est à la fois indispensable et fragile. A l'inverse, tout ce qui divise est dangereux.

N'oublions jamais que ce qui nous rassemble tous, quelles que soient nos origines, c'est l'amour de notre île et l'intérêt des Bréhatins.

Tous ceux qui concourent à cette harmonie par leur action qu'elle soit collective ou individuelle, qu'elle soit bénévole, associative ou professionnelle, doivent être chaleureusement remerciés.

Nous continuons à avancer sur les dossiers du traitement des ordures ménagères et de la Grève de l'église que nous évoquions dans le numéro précédent de Bréhat Infos. L'Etat est à notre écoute, par l'intermédiaire de son représentant le préfet. Les autres parties prenantes publiques, malgré nos interventions répétées, n'ont probablement pas encore pris totalement conscience de leurs responsabilités et de la nécessité de leur implication...

Belle fin d'été !

Patrick Huet
Maire

Elections européennes 26 mai 2019

Inscrits	445	
Votants	297	66,74%
Blancs	5	
Nuls	6	
Exprimés	286	64,27%

Listes

Renaissance soutenue par La République en marche, le Modem et ses partenaires	102	35,66%
Europe écologie	54	18,88%
Union de la droite et du centre	40	13,99%
Prenez le pouvoir, liste soutenue par Marine Le Pen	25	8,74%
Envie d'Europe et d'écologie sociale	23	8,04%
La France insoumise	12	4,20%
Urgence écologie	7	2,45%
Liste citoyenne du printemps européen avec Benoît Hamon soutenue par Génération.S et Dème-Diem 25	6	2,10%
Le courage de défendre les Français avec Nicolas Dupont-Aignan. Debout la France ! - CNIP	5	1,75%
Les Européens	3	1,05%
Pour l'Europe des gens contre l'Europe de l'argent	3	1,05%
Parti animaliste	2	0,70%
Ensemble patriotes et gilets jaunes : pour la France, sortons de l'Union européenne !	2	0,70%

Lutte ouvrière contre le grand capital, le camp des travailleurs	1	0,35%
Ensemble pour le Frexit	1	0,35%
Parti fédéraliste européen – Pour une Europe qui protège ses citoyens	0	0,00%
Mouvement pour l'initiative citoyenne	0	0,00%
Allons enfants	0	0,00%
Décroissance 2019	0	0,00%
Une France royale au cœur de l'Europe	0	0,00%
A voix égales	0	0,00%
Neutre et actif	0	0,00%
Parti révolutionnaire communistes	0	0,00%
Espéranto – Langue commune équitable pour l'Europe	0	0,00%
Evolution citoyenne	0	0,00%
Alliance jaune, la révolte par le vote	0	0,00%
La ligne claire	0	0,00%
Les oubliés de l'Europe – Artisans, commerçants, professions libérales et indépendants – ACPLI	0	0,00%
UDLEF (Union démocratique pour la liberté égalité fraternité)	0	0,00%
Une Europe au service des peuples	0	0,00%
Parti pirate	0	0,00%
Démocratie représentative	0	0,00%
PACE – Parti des citoyens européens	0	0,00%
	286	100,00%

Départ en retraite de Maria Caro, secrétaire générale

Maria Caro, secrétaire générale de la commune, est partie le vendredi 28 juin en congés avant de faire valoir ses droits à la retraite.

A l'occasion d'une cérémonie organisée quelques jours auparavant en présence de son mari, d'Yvon Colin, ancien maire, d'élus et d'agents de la commune, le maire, Patrick Huet, a tenu à remercier «très sincèrement et très chaleureusement» Maria.



Dans son allocution, il a rappelé que Maria a travaillé « je peux même dire œuvré » pendant plus de 20 ans pour notre commune et accompagné trois maires, José Le Pache, Yvon Colin et lui-même.

Il a souligné le travail précieux accompli, les judicieux conseils et aussi «*le partage des bons et des moins bons moments que l'on vit dans la gestion d'une commune insulaire*», le «*très fort engagement au service de notre île et de sa population*» et tout le plaisir qu'il a eu à travailler avec elle depuis 11 ans.

Il a terminé son propos en indiquant à Maria que nous serons toujours heureux de la revoir à Bréhat.

Le maire lui a ensuite remis la médaille de la commune en soulignant que «*peu de récipiendaires l'auront autant mérité que vous*».

Marie-Louise Rivoalen, adjointe, lui a remis un cadeau de la part de la commune, des élus et des personnes qu'elle a côtoyées à la mairie.

Maria Caro, visiblement émue, a ensuite pris la parole pour s'adresser aux personnes présentes. Elle n'a pas caché qu'elle attendait ce moment «*avec impatience mais aussi avec une certaine appréhension*». Elle a rappelé son parcours et son recrutement en 1997 par Joseph Le Pache, maire, et Jacques Glon, son adjoint qui ont été «ses mentors» avant de travailler avec Yvon Colin devenu maire en 2001, puis Patrick Huet, maire depuis 2008.

«*J'ai essayé d'accomplir mes missions au mieux que j'ai pu... Grâce à vous tous, mon travail a été une véritable source d'épanouissement personnel*».

Elle a conclu en indiquant que désormais elle va pouvoir consacrer plus de temps à sa famille et son époux qui attendait ce départ en retraite avec plus d'impatience et en remerciant tous les élus et collègues.

Le successeur de Maria Caro est Christophe Canu (voir Bréhat Infos n° 76 de mai 2019).

Pompiers

Maria Caro Son parcours

Maria Caro, d'origine portugaise, est arrivée en France en 1968, à l'âge de 12 ans. Elle est mariée et mère de 3 grands enfants.

Elle a suivi un cursus scolaire dans la filière technique et obtenu un diplôme professionnel avec option comptable.

Sa carrière professionnelle a débuté en 1984 dans une agence de spectacles puis elle a travaillé entre 1985 et 1992, pour la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), dans le secteur de la pêche, pour le service facturation, au sein des criées de Loguivy de la Mer et de Saint-Quay Portrieux.

Elle se forme au métier des collectivités locales de 1992 à 1993 à la mairie de Ploubazlanec.

En 1994 elle assure, à Bréhat, un remplacement de congé parental d'une durée d'un an.

Entre 1995 et 1997 elle rejoint le service d'intérim du Centre de Gestion des Côtes d'Armor, pour lequel elle effectue de nombreux remplacements dans différents postes de travail et ce dans différentes communes des Côtes d'Armor.

En août 1997 elle arrive de façon permanente, d'abord en tant qu'adjointe administrative, puis, par examen et promotion interne, en tant qu'attachée territoriale.

Elle est nommée secrétaire générale de mairie en novembre 1999.

Pascal Guézou, promu lieutenant



Pascal Guézou est pompier volontaire depuis 26 ans et responsable du centre d'intervention et de secours de Bréhat depuis six ans.

A l'occasion de la Journée nationale des sapeurs-pompiers qui avait lieu cette année pour le département de Pontrieux, il a été promu au grade de lieutenant sapeur-pompier volontaire. Il a également été décoré de la médaille de bronze de la sécurité intérieure.

La cérémonie s'est déroulée en présence du préfet des Côtes d'Armor, Yves Le Breton, du président du conseil départemental, Alain Cadec et du contrôleur général commandant le Service départemental d'incendie et de secours, Stéphane Morin.

Nos félicitations pour cet avancement et cette décoration venant récompenser de nombreuses années au service de notre sécurité.

Ecole

Départ de Pascal Gianantoni, directeur

Après 9 ans d'enseignement à Bréhat, Pascal Gianantoni, le directeur d'école, va retrouver le continent. Suite à un remplacement de congé de maternité en 2010, il avait choisi de revenir enseigner à l'école de Bréhat en tant que titulaire du poste de directeur en 2011. Il a même fait le choix de scolariser ses trois enfants à Bréhat, estimant qu'ils trouveraient ici des conditions de scolarité très favorables. Pascal a été un directeur dynamique et a formé avec Maud Galant, sa collègue, et avec Nadya Lamy, Atsem (agent territorial spécialisé des écoles maternelles), une équipe chaleureuse, efficace et appréciée des parents et des enfants. Beaucoup de projets ont été menés à bien pour l'épanouissement des enfants.



Les relations entre l'école et la commune ont toujours été basées sur l'estime et la confiance réciproques.

Pascal a choisi de retourner enseigner sur le continent pour raisons familiales. Il retrouvera l'école de Pléhédél qu'il avait quittée en 2001. Nous lui souhaitons «bon vent».



De l'office de tourisme à la Grève de l'église

Le chemin autour de l'église a été réaménagé (Bréhat Infos n° 76). Le revêtement de la voie en prolongement de ce chemin, de chaque côté, c'est-à-dire de l'office de tourisme à la Grève de l'église a été totalement refait.

De la route du Guerzido au petit Guerzido



La voirie, dans ce périmètre, était probablement l'une des plus dangereuses de la commune. Le revêtement de la route a été refait (goudron et gravillons) à Krec'h Gwen (Tertre blanc) entre la route du Guerzido et le haut de la descente vers le petit Guerzido.



La réfection de la descente vers le petit Guerzido a été techniquement beaucoup plus compliquée. Son profil pentu et par endroits incurvé s'apparente à un chemin de montagne. Des petits paliers en granit ont dû être inclus dans le chemin.

Vie des îles

Festival Les insulaires sur l'île de Batz

Le 8^e festival Les Insulaires se déroulera sur l'île de Batz les 20, 21 et 22 septembre 2019.

La majorité des demandes d'hébergement ont été satisfaites. Nous sommes en attente d'autres possibilités de logement au cours de l'été.

Le programme du festival est une nouvelle fois riche et diversifié (village des îles, débats, défilés, activités dont la fameuse course à la godille, marché

des producteurs, concerts, arts de la rue et fanfares...). Il s'adresse à tous les publics avec des animations spéciales pour le jeune public.

Le programme détaillé et actualisé régulièrement peut être consulté sur le site <https://lesinsulaires.com/>

Cette année à nouveau, la référente du festival pour Bréhat est Marie-Louise Rivoalen (rivo.ml@orange.fr).



Cette rétrospective n'a pas pour ambition d'être exhaustive pour les cinq dernières années. Les rubriques sont présentées sans ordre particulier.

Vie quotidienne, vie sociale

Durant ce mandat, plusieurs actions ont été développées afin de faciliter la vie quotidienne de tous sur l'île.

Le contrat local de santé des îles du Ponant a été signé le 21 octobre 2016 entre l'AIP (l'association des îles du Ponant), les communes qui en sont membres et l'ARS (agence régionale de santé). Un avenant spécifique à Bréhat a été signé le 8 septembre 2017. Pour Bréhat, l'accent est mis sur le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, une meilleure résolution des problèmes de transports médicaux, le développement de la prévention (dépistages, vaccinations, etc.), le recours à l'e-santé (télémédecine) pour les résidents de l'Ehpad et tous les Bréhatins. Notre commune a d'ailleurs été désignée «commune pilote» pour la télémédecine en matière de dermatologie. La signature de ce contrat local de santé est un progrès considérable, pour aujourd'hui mais surtout pour demain.

Une convention a été signée avec l'ASAD Goelo Trieux qui intervient à Bréhat pour des services à domicile et des soins de nursing (aide à la toilette, douche...). Ce service, qui était très attendu, est accessible à l'ensemble de la population bréhatine.

Constatant les besoins épisodiques ou permanents de repas préparés pour certaines personnes, un portage de repas permanent à domicile a été mis en place. Les repas sont cuisinés à l'Ehpad. En 2017, la commune a acheté des mallettes isothermes réglementaires permettant le maintien des températures (chaud ou froid) pendant 90 minutes. Selon les jours, le portage est assuré de différentes façons (aide à domicile, agent communal, membres de la famille, bénévoles, élus ou conjoints d'élus, amis, voisins...).

Depuis de nombreuses années, la commune assure le transport de personnes : personnes âgées et à mobilité réduite (tourné CCAS deux fois par semaine, transport par un élu ou un agent lors de certaines manifestations). Afin d'améliorer ce service à la population, la commune a acheté une voiture électrique bénéficiant d'un équipement spécifique homologué pour transporter des personnes en fauteuil roulant.

Ce véhicule a permis d'alléger la charge des pompiers qui continuent cependant à assurer le transport des personnes allongées.

Economie

La commune est présente et attentive au maintien des commerces existants et au développement économique de l'île.

Nous avons apporté soutien et assistance à l'installation de nouveaux artisans et commerçants.

Nous avons œuvré en faveur du maintien d'un équilibre public/privé en matière de transport maritime.

L'agriculture est une activité économique importante pour l'île. La commune a mis en place une politique d'acquisition foncière afin de conserver la vocation agricole de terrains, évitant ainsi tout changement de destination. Ces terres seront ensuite mises à disposition des agriculteurs.

A la suite de l'arrêt brutal du transport terrestre des marchandises alimentaires, juste avant la saison estivale 2014, la commune a dû trouver, dans l'urgence, une solution de remplacement. Cette solution a été définie et mise en place avant l'été avec l'aide d'un transporteur privé. Ainsi, l'île n'est pas restée sans approvisionnement. Cette solution a consisté à faire venir une barge à la Grève de l'église, lieu proche du Bourg et de la majorité des commerces. Depuis, cette organisation perdure, à la satisfaction de tous. Elle a été améliorée par l'acquisition et la mise à disposition de chambres froides.

Afin de favoriser l'installation de nouveaux artisans et commerçants, la commune a décidé dans le futur plan local d'urbanisme (PLU) la création d'une zone artisanale qui pourra également accueillir des ateliers de transformation de produits frais, agricoles et maritimes.

Logement

La commune a terminé la réhabilitation de l'école du bas en trois parties : la cantine et un petit studio au rez-de-chaussée, un T3 au premier étage destiné à la location à l'année à des résidents permanents, un T2 au deuxième étage réservé à un logement de fonction ou de logement d'urgence, le cas échéant.

Une famille de nouveaux résidents permanents a pu être logée en urgence pendant 7 mois à la gendarmerie.

La commune a toujours su apporter un soutien actif aux demandes de logements sociaux appartenant à Côtes d'Armor Habitat (office public d'HLM).

Un projet de 4 logements locatifs avec Côtes d'Armor Habitat est en cours sur le terrain de l'ancienne gendarmerie apporté par la commune.

Vie culturelle, associative et sportive

On dit souvent que le dynamisme d'une commune se mesure au nombre de ses associations. A Bréhat, les associations sont nombreuses et couvrent un large éventail d'activités. La commune a à cœur de les soutenir de plusieurs manières : octroi de subventions, gratuité des salles, transports avec tracteurs communaux, prêt de matériel.

Bréhat a accueilli la sixième édition du festival Les insulaires en 2017. A cette occasion, la commune a mis à disposition de l'AFIP (association du festival des Iles du Ponant) les moyens logistiques dont elle disposait. Les agents communaux ont été très largement sollicités pendant et en dehors de leur temps de travail. La commune a également versé une subvention à l'AFIP pour aider à l'organisation de ce festival.

Nous avons équipé la salle polyvalente d'un nouveau système de vidéoprojection numérique à commande déportée. D'autre part, il a été mis en place un accès wifi dans la salle. On peut donc projeter des films à partir d'un lecteur Blu-ray mais aussi d'un ordinateur portable. Cet équipement facilite la tenue des réunions et des diverses animations. La cuisine de la salle polyvalente a été rénovée et équipée d'un lave-vaisselle.

Cette salle est un lieu de vie important pour la communauté bréhatine. Nous avons décidé de l'agrandir pour stocker le matériel (tables, chaises, scène mobile). Ce projet tient compte des besoins et des observations des associations que nous avons rencontrées. Ce projet d'extension a été confié à un architecte. Nous avons souhaité l'intervention d'une ergonome. Celle-ci a pour mission d'améliorer les conditions d'utilisation de ce nouveau lieu de stockage. Ainsi, plusieurs associations pourront ranger leur matériel dans des espaces dédiés.

Prochainement, une aire de jeux pour enfants sera implantée au jardin de la Libération, proche de la mairie. Ce projet a été voté par le conseil municipal.

La commune accompagne et facilite toutes les initiatives associatives et privées en matière culturelle et sportive notamment stages de théâtre, yoga, gymnastique, ateliers de dessin et peinture, etc.

Depuis plusieurs années, la commune alloue à chaque enfant domicilié à Bréhat et scolarisé, de la maternelle au lycée une somme pour les activités sportives et culturelles et pour les voyages scolaires. Celle-ci a été portée à 250 € par an (en 2019).

Ecole

Dans toutes les communes, surtout les plus petites, l'école est le lieu de vie par excellence et le cœur du village.

Nous avons acheté du matériel (ordinateur portable, tablettes, vidéoprojecteur, photocopieuse, jeux de cour, lave-linge, matériel scolaire, etc.), subventionné les voyages scolaires (classe de neige, classe de découverte à Paris, aux châteaux de la Loire, rencontre avec monsieur le ministre de l'Education Nationale) et les activités « classiques » (piscine, prix littéraire, sorties théâtre, projet cinéma, etc.) En 2014, nous avons mis en place une garderie périscolaire à partir de 4 ans, gratuite, ouverte aux enfants après l'école.

Nous avons missionné un architecte et une ergonome pour établir un projet visant à rendre l'école accessible aux personnes à mobilité réduite. L'escalier principal sera déplacé sur le côté et une plate-forme élévatrice y sera accolée. D'autre part, l'aménagement intérieur sera revu, notamment les toilettes (création de nouvelles toilettes entre les deux classes et réaménagement de la partie dédiée aux plus jeunes). Ce projet a bien sûr été élaboré avec les enseignants.

Ordures ménagères et déchets

Depuis longtemps, la gestion des ordures ménagères et des déchets est très complexe à Bréhat. La presse à ordures ménagères installée dans l'île Nord en remplacement de l'ancien incinérateur vieillissait et tombait trop régulièrement en panne.

Les commissions communales ont beaucoup réfléchi à des solutions alternatives. Elles ont considéré le problème de manière globale en y intégrant le transport terrestre et le transport maritime. Le critère majeur était la sécurité (des habitants de l'île, des visiteurs et bien sûr des agents communaux). Cette sécurité passe par une séparation des flux (passagers, marchandises, alimentaire, ordures et déchets) et une nouvelle localisation

pour le site de traitement des ordures ménagères.

Nous avons retenu un système de caissons compacteurs hermétiquement clos (bien moins chers et plus fiables que la presse) qui seront installés sur la plate-forme construite sur les terrains achetés aux héritiers Le Gonidec, face à Chicago. Grâce à l'autorisation préfectorale, ces caissons pourront être acheminés vers le continent en empruntant le chemin de roulement aménagé dans la grève de la Corderie par les agents communaux. Nous avons acheté le tracteur et la remorque nécessaires à cette opération. En 2015, nous avons remplacé notre camion de ramassage des ordures ménagères par un autre véhicule, qui a une force de compression plus grande

permettant de gagner une demi-tournée.

Nous avons amélioré le système de tri sélectif à la déchetterie. Aujourd'hui, on peut y déposer dans des caissons spécifiques les papiers, journaux et emballages alimentaires.

Les points de collecte répartis sur l'île ont été repensés et améliorés. Certains d'entre eux ont été agrandis et reçoivent aujourd'hui des colonnes à verre et à emballages/papiers (patronage, Keranroux).

Afin de répondre au mieux aux demandes des habitants, nous avons décidé d'ouvrir la déchetterie le dernier samedi de chaque mois. Nous avons aussi organisé la collecte des « monstres » à domicile 4 fois par an.

Sécurité

La sécurité est sans doute un des domaines les plus sensibles pour la population et une préoccupation de toujours pour les élus.

Les premières réglementations municipales en matière de circulation dans le bourg remontent à près de 40 ans. Les cyclistes étaient alors invités à mettre « pied à terre ».

Aujourd'hui, pour répondre à une fréquentation et une circulation en augmentation, nous avons dû renforcer les arrêtés municipaux, notamment en matière de circulation des véhicules. Les formalités de mise en circulation de nouveaux véhicules ont été renforcées. Les nouveaux « engins » de déplacement (trottinettes électriques, gyropodes, etc.) ont été interdits de circulation sur la voie publique.

par les personnes à mobilité réduite. Cette installation est mise en place aux périodes de forte concentration de visiteurs (de 10h à 18h, du 1^{er} juillet au 31 août et pendant les week-ends prolongés de printemps).

Durant la période estivale, nous recrutons un agent de surveillance de la voie publique (ASVP) qui, après assermentation, constate et verbalise les infractions aux différents codes, et plus particulièrement au code de la route.

Devant la recrudescence de faits délictueux, un système de vidéosurveillance a dû être installé sur trois sites de la commune (mairie/ services techniques, salle polyvalente, déchetterie) afin de dissuader tous vols, intrusions et dégradations.



En 2016, nous avons posé des barrières aux cinq entrées de la place du Bourg afin de matérialiser les interdictions de circulation qui existaient déjà mais qui étaient trop peu respectées. Ce dispositif empêche le passage des véhicules et des vélos à l'exception des véhicules de secours, des véhicules municipaux (en cas de nécessité) et de ceux utilisés

En 2016, la commune a acquis un groupe électrogène équipé de puissants projecteurs, indispensable et obligatoire pour les évacuations sanitaires d'urgence et nocturnes par hélicoptère qui nécessitent de disposer d'une zone d'atterrissage éclairée. Ce matériel a été mis à la disposition des sapeurs-pompiers de Bréhat.



La commune a acquis deux chambres frigorifiques afin de maintenir la chaîne du froid des produits frais et surgelés entre leur débarquement et leur livraison chez les commerçants de l'île. Ces chambres froides sont mises à disposition du transport de produits alimentaires. Elles servent essentiellement en été, lors des restrictions de circulation dans le Bourg.

Assainissement collectif



Ce fut un chantier de très grande ampleur pour la commune. Il a été engagé en 2017 et a pris fin en juillet 2018 par les travaux de réfection de chaussée.

Les travaux représentaient le raccordement d'environ 140 habitations, 4 500 mètres linéaires de tranchées, et la création de 6 nouveaux postes de refoulement.

La commune a profité de ces travaux pour remplacer le réseau d'eau potable vétuste sur les secteurs concernés par le réseau d'assainissement. A notre demande, le SDE (Syndicat Départemental d'Electrification) et Enedis en ont eux profité pour enfouir leur réseau de basse tension et de télécommunication.

A chantier exceptionnel, budget exceptionnel (2 125 000€ TTC). Celui-ci, dans sa globalité, a été respecté hormis la revalorisation contractuelle.

Les 6 postes de refoulement sont aujourd'hui raccordés et fonctionnent normalement. Un travail spécifique a été effectué pour limiter au minimum les odeurs sur ce type d'ouvrage.

Les habitations desservies par les 5 nouveaux réseaux, doivent désormais se raccorder.

La demande de raccordement doit être faite auprès des services de la mairie accompagnée du plan cadastral de la propriété mentionnant l'emplacement de la canalisation privée.

Mémoire

Création d'un monument aux morts et d'un caveau de regroupement dans le cimetière marin.

Notre commune ne possédait pas de véritable monument aux morts. Le conseil municipal en 1920 s'était divisé à ce sujet. Depuis lors, sous le porche de l'église, deux plaques avaient été apposées qui reprenaient les noms d'une partie – mais pas tous - des Morts pour la France pendant les conflits de 1914-1918 et de 1939-1945. Les morts pour la France au cours des conflits d'Indochine et de Corée n'avaient pas de plaque.

Le Souvenir français, association reconnue d'utilité publique créée en 1887, est à l'origine de l'érection de ce monument.

Le conseil municipal a voté, à l'unanimité, le budget nécessaire.

Environnement



Le maire Patrick Huet et la maire de l'île d'Arz, Marie-Hélène Stéphany

Depuis cinq ans, la commune a mis en place un programme de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Cette démarche a été récompensée par le prix « zéro phyto », décernée par la région Bretagne.

Plusieurs collectes de vêtements, linge et chaussures ont été organisées en collaboration avec «Retritex», la branche textile d'Emmaüs. Prochainement, une colonne TLC (tissu, linge, chaussures) sera installée à la déchetterie.

Depuis 2015, les jeunes de l'EPIDE (établissement pour l'insertion dans l'emploi) et leurs accompagnants viennent nettoyer les grèves et les chemins de Bréhat avant la saison estivale. La commune accorde la gratuité du camping et une subvention.

La mairie met gratuitement à disposition des Bréhatins des pièges à frelons asiatiques. C'est une campagne d'éradication menée chaque année. La commune a souscrit un contrat auprès d'une entreprise privée pour détruire les nids signalés dans les jardins.

PLU (plan local d'urbanisme)

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALLUR du 24 mars 2014 a organisé la disparition des POS (plan d'occupation des sols). Pour garder la maîtrise de son urbanisme, la commune a décidé d'élaborer un plan local d'urbanisme (PLU). Un bureau d'études nous a aidés. Les étapes ont été les suivantes :

- diagnostic : atouts et contraintes de la commune
- élaboration du PADD (projet d'aménagement et de développement durables)
- traduction réglementaire : orientations d'aménagement et de programmation, règlement et zonage

Tout au long de ces trois étapes, de nombreuses réunions ont rassemblé des membres des commissions municipales ainsi que des personnes extérieures, Bréhatins et personnes publiques associées. Deux réunions publiques ont permis à chacun de s'exprimer. Le PLU a été arrêté en conseil municipal le 21 juillet 2018.

Une enquête publique a eu lieu en décembre 2018 et janvier 2019 et un registre d'observations et de suggestions a été ouvert en mairie pendant toute la procédure d'élaboration du PLU.

Le PLU devrait être soumis pour approbation au conseil municipal avant la fin de l'année.

CONSTRUISONS ENSEMBLE
l'avenir de l'île-de-Bréhat

Pourquoi élaborer un PLU ?

Exprimez-vous sur le registre destiné à recueillir vos observations et vos suggestions. Il est disponible à l'accueil de la mairie jusqu'à l'arrêt du PLU.

Vous pourrez également émettre votre avis sur le projet lors de l'enquête publique.

Des réunions publiques seront organisées afin d'échanger et de débattre avec vous sur l'avenir de l'île-de-Bréhat. Les dates vous seront communiquées via le bulletin municipal et la presse locale.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Plan local d'urbanisme définit les règles pour qu'on ne voit ni câbles, ni pylônes, ni mâts, ni mâtures, ni mâts de construction, ni fils les grands principes de développement dans le respect de l'environnement durable.

Les principales étapes

Déclaration préalable la révision du POS

Début du PADD en conseil municipal

États de la concertation et Arrêt du projet par le conseil municipal

Approbation du PLU par le conseil municipal

1 Diagnostic
2 Étude d'aménagement et de Développement Durables

3 Orientations d'aménagement et de programmation
4 Règlement, plan de zonage

5 Consultation des personnes publiques associées
6 Enquête publique

Ports



Nous avons acheté un logiciel de gestion des ports qui va nous permettre de répertorier l'ensemble des corps-morts des deux ports communaux (la Chambre et la Corderie).

La commune a installé 16 corps-morts afin de pouvoir accueillir les visiteurs de passage. Ces corps-morts peuvent aussi être utilisés de façon temporaire par des Bréhatins ne disposant pas de corps-morts attribués.

L'État souhaite se désengager de la gestion du domaine public maritime et nous incite à créer une ZMEL (zone de mouillages et d'équipements légers). Un comité de pilotage a été créé. Il comprend les commissions concernées par les ports et l'environnement ainsi qu'un certain nombre d'utilisateurs des ports communaux et départementaux. Une consultation a été lancée afin de désigner un bureau d'études qui nous accompagnera dans ce dossier.

Travaux

Voirie

De nombreuses voies communales ont été refaites :

- les voies des cinq secteurs raccordés à l'assainissement (Gardenno, Krouezen, Krec'h Tarec, Kergoareva, le Guerzido)
- le chemin vert, le chemin du petit Guerzido et Krec'h Gwen, le chemin de l'école à l'église, la route qui mène de l'office de tourisme à la Grève de l'église
- le sentier derrière l'église a été refait à l'identique

Des interventions ponctuelles ont été réalisées à de nombreux endroits par les agents communaux.

Bâtiments

- la toiture et les huisseries du bâtiment au pied de l'office de tourisme, bâtiment qui fut occupé par les affaires maritimes, ont été refaites en régie
- l'école du bas a été rénovée en trois parties : la cantine et un petit studio au rez-de-chaussée, un T3 au premier étage destiné à la location, un T2 au deuxième étage réservé à un logement de fonction
- le préau, les WC extérieurs ; le puits et la cour de l'école du bas ont été refaits
- la toiture du chalet du camping a été refaite
- les huisseries de la mairie, de l'école du bas et de l'office de tourisme ont été changées

Puits de l'école du bas



- un garage pour le véhicule communal a été rajouté aux bâtiments des services techniques

Ouvrages divers

- extension du columbarium
- muret de la descente du bourg
- faïtage et reconstruction des murs du cimetière et du jardin du presbytère
- aménagement de l'accès à la mer de Chicago
- entretien des cales communales (maçonnerie)
- aménagement du jardin de la Libération
- remise en état et relocalisation des points de collecte des ordures ménagères et déchets
- barrières saisonnières au Bourg
- barrières de protection à la Corderie
- barrières et racks à vélo au phare du Paon
- racks à vélos (Rosedo, Saint-Michel, moulin du Birlot, croix de Modez, Guerzido, patronage, jardin de la Libération)
- lutte contre l'érosion marine au Guerzido
- installation d'un pare-ballon autour du terrain multi-sports
- rénovation des sanitaires du camping, du Port-Clos et du Pann
- installation de WC temporaires
- salle polyvalente : rénovation de la cuisine, rénovation électrique, installation d'un vidéo-projecteur wifi



- changement des lanternes de l'île Sud en leds (l'équipement de l'île Nord est en cours)
- fin de l'effacement du réseau électrique (enfouissement des lignes)
- éclairage de l'église
- remplacement de l'horloge de l'église

Une partie des travaux sur les bâtiments et les ouvrages divers a été réalisée par les agents communaux.

Achat de matériel

- camion de ramassage des ordures ménagères
- voiture électrique équipée pour le transport des personnes en fauteuil
- tondeuse, épaveuse, aspirateur à feuilles
- 2 tracteurs et leurs remorques
- table funéraire

Garage pour le véhicule communal



Circulation

Le maire a pris le 28 avril 2018 un nouvel arrêté concernant la circulation. Il s'agit d'actualiser la réglementation portant sur la mise en circulation des véhicules, engins et remorques sur le territoire de la commune.

Dans ce cadre, il est rappelé que les trottinettes électriques, gyropodes, gyroroues, skates électriques, hoverboards et autres engins du même type sont interdits à la circulation sur les voies publiques de la commune.

Les vélos électriques ne sont pas automobiles et ne sont donc pas concernés par cette réglementation.

COMMUNE DE L'ILE DE BRÉHAT CIRCULATION INTERDITE

sur les voies publiques

aux véhicules à propulsion électrique suivants :

(arrêté municipal du 28 avril 2018)



Trottinette électrique



Gyropode



Gyroroue



Skate électrique



Hoverboard

Environnement

Collecte sélective des déchets

Différents conteneurs sont installés à la déchetterie : ferraille, encombrants, polystyrène, plastiques, cartons, D3E (déchets des équipements électriques et électroniques), produits dangereux, huiles de friture et de vidange.

Nous vous rappelons que le tri sélectif des papiers et emballages est maintenant possible à la déchetterie et aux points de collecte du Bourg et de Keranroux.

Par respect, pour les agents communaux, il vous est demandé de veiller à ne pas surcharger les containers à ordures ménagères, ainsi que ceux destinés aux cartons (à plier aux dimensions maximales de 0,70 m x 0,70 m) situés au point de collecte face au patronage.

Le cas échéant merci de vous déplacer pour déposer vos déchets dans un container où vous trouverez de la place.

Par avance, la commune vous remercie de respecter ces consignes et faciliter le travail des agents.

Nouvelles consignes de tri

Réduire le volume de ses déchets, c'est possible avec le tri des emballages, des plastiques, des papiers. Ceux-ci sont désormais acceptés en déchetterie.

Infographie illustrant les nouvelles consignes de tri des déchets. Elle est divisée en sections :

- Emballages et briques alimentaires** (OUI)
- Emballages métalliques** (OUI)
- Papiers, journaux, magazines** (OUI)
- Bouteilles et flacons plastiques** (OUI)
- Tous les emballages en plastique** (OUI)

Une note bleue indique : **Pas besoin de les laver, il suffit de les vider** (OUI).

Les sections **NON** indiquent ce qui n'est pas accepté :

- Les OBJETS en plastique ne se trient pas** (exemples : jouets, outils).
- Couches-culottes, Essuie-tout, Cotons-tiges, Papiers souillés ou gras...** (exemples : produits d'hygiène, produits gras).

Une note rouge précise : **Ils sont à jeter dans votre bac d'ordures ménagères**.

Merci de votre coopération

La commission ENVIRONNEMENT

Ensemble, construisons un avenir propre

Les oiseaux de l'archipel bréhatin

Rouge-gorge familier



Ce rougegorge, à l'attitude inhabituelle, défend simplement son territoire. Son « adversaire » se devine en arrière-plan.



Depuis son numéro 45 (février 2007), Bréhat Infos publie régulièrement une photo d'oiseaux réalisée par Jacques Potier. Nous rappelons aux amateurs d'oiseaux et/ou de belles images qu'ils peuvent consulter sur le site de la commune (<http://www.iledebrehat.fr/>) deux diaporamas.

Numéros utiles

SAMU	15
POMPIERS	18
POLICE	17
APPEL URGENCE EUROPÉEN (met automatiquement en œuvre les n° ci-dessus)	112
CENTRE ANTI-POISONS	
RENNES	02 99 59 22 22
Mairie	02 96 20 00 36
Télécopie :	02 96 20 01 92
Médecin Bréhat	02 96 20 09 51
Gendarmerie	
Paimpol	02 96 20 80 17
Petit train routier	06 86 77 85 46

Information

Site Internet de la commune



La commune dispose d'un site internet. Destiné à l'information des habitants et résidents, il est constamment mis à jour. Son adresse : <http://www.iledebrehat.fr/>.

Outre de multiples informations pratiques, vous y trouverez, dans leur intégralité, les procès-verbaux des séances de conseil municipal dès leur approbation. Et bien sûr, les derniers numéros de Bréhat Infos.

Si vous souhaitez être averti régulièrement par courriel des derniers articles publiés sur le site et, bien entendu, de la disponibilité de la version électronique de Bréhat Infos, inscrivez-vous directement sur le site.

Programme cinéma (Ciné Vriad)

- **Lundi 5 août (21h) :** « Les Bréhatins à l'abordage de l'île de Groix » - 2018 - 30mn - Petit reportage réalisé par Martine Huet lors du festival des insulaires à Groix - Possibilité de revoir « Les Couloises du festival à Bréhat » - 2017 - 50mn
- **Mardi 6 août (20h30) :** « L'extraordinaire voyage du fakir » - 2018 - 1h36mn - Comédie avec Dhanush, Bérénice Bejo, Erin Moriarty, Gérard Jugnot
- **Mardi 16 août (20h30) :** « L'accident » - 1963 - 1h31mn - Drame/Policière en noir et blanc tourné à Bréhat de Edmond T. Gréville avec Georges Rivière, Magali Noël
- **Samedi 17 août (10h30) :** « Le Gruffalo et autres contes » - 2017 - 30mn x 4 - 4 dessins animés de 30mn chacun - à partir de 3 ans
- **Mardi 20 août (20h30) :** « Moi, moche et méchant 3 » - 2017 - 1h30mn - Film d'animation - Âge suggéré : 6 ans
- **Judi 22 août (20h30) :** « Demain » - 2015 - 1h58mn - Documentaire avec Mélanie Laurent, Cyril Dion, Jeremy Rifkin

Etat-civil

Seuls les actes inscrits dans les registres d'état-civil de la commune et les notifications de naissance hors commune sont répertoriés dans cette rubrique.

Mariages

Maud Marie Odile RICHAUD et Paul Michel Pierre LAMBERT 8 juin 2019
Marguerite Caroline DUMONT et Gaël BEULLIER 21 juin 2019
Solen Marie Anne LE TROADEC et Anthony CHAGNEAU 22 juin 2019

Décès

Georgette OUZEAU veuve DESCUBES 8 juin 2019

Diffusion de Bréhat Infos

Si vous habitez en dehors de Bréhat et souhaitez recevoir Bréhat Infos à domicile, déposez ou envoyez des enveloppes, de format A4 (21 x 29,7 cm), timbrées à votre adresse à la mairie. L'affranchissement actuel est de 3,52 euros pour le poids maximum (lettre verte).

Voir aussi la rubrique Site internet de la commune.

Directeur de la publication : Patrick Huet, maire - iledebrehat@mairie-brehat.fr / Coordonnateur : Jean-Luc LE PACHE, adjoint jean.luc.le.pache@gmail.com / Réalisation : Groupe RoudennGrafik - Plérin - Tél. 02 96 58 02 03